



Avenue Charles ATANGANA, derrière Mess des Officiers Olézoa
Loi N°90-59 du 19.12.90 / NIU: M129012787184K
BP 13488 - Tél. 237 652 70 91 22/237 655 72 36 98/ 237 222 22 03 85
www.barreaucameroun.org - e-mail : barreaucameroun@gmail.com

*Le Secrétaire de l'Ordre
The Bar Secretary*

COMMUNIQUE
RELATIF A L'EXERCICE ILLEGAL DE LA PROFESSION
D'AVOCAT PAR SIEUR SOHAING NEIM Sylvestre Brazza DANS
LA VILLE DE DOUALA

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau du Cameroun porte à l'attention de la corporation, du grand public et des autorités publiques concernées, qu'en violation flagrante de la loi régissant la profession d'avocat au Cameroun, le Sieur SOHAING NEIM Sylvestre Brazza exerce comme avocat dans l'illégalité totale, et est installé dans la ville de Douala quartier Akwa résidence KASSAP.

Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre rappelle que l'accès à la profession d'avocat au Cameroun est strictement encadré par les lois de la République, et que le Barreau a déposé une plainte depuis le 07 juin 2023 devant le Procureur de la République de Douala pour « exercice illégal de la profession d'Avocat, usurpation de fonction et usurpation de titre et aux fins de fermeture d'un office ouvert par le Sieur SOHAING NEIM Sylvestre Brazza ».

Et pendant que la procédure légale suit son cours, le Bâtonnier décline la responsabilité du Barreau sur tous les actes que cet individu, qui abuse des justiciables et des autorités judiciaires, a déjà posés ou pourrait encore poser en utilisant le titre d'avocat qu'il a usurpé.

Fait à Yaoundé, le 14 juin 2023



Le Bâtonnier de l'Ordre,

MBAH Eric MBAH, Esq.